

CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JUIN 2016

Le conseil municipal s'est réuni le Jeudi 09 juin 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 1^{er} juin 2016.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, MARTIN Brigitte, ETCHEVERRY Geneviève, NOBILI Josette, CORBIERE Claire, JEANNIERE Jessica et RODHES Monique. Messieurs BARRAUD Joanick, COURPRON Jean-Claude, PINCE Jean-Marie, BLANCHARD Jacques, PERRINAUD Michel (arrivé à 20 heures 55) et GAY Cyril (arrivé à 21 heures 45).

Pouvoir : Monsieur BRIAND Patrick donne pouvoir à Madame NOBILI Josette. Madame FRANCOIS Patricia donne pouvoir à Madame BENETEAU Annie. Monsieur CHATREFOUX Philippe donne pouvoir à Madame DESTRUEL Myriam. Monsieur PERRINAUD Michel donne pouvoir à Monsieur BARRAUD Joanick (jusqu'à 20 heures 55). Monsieur MONSEINS Laurent donne pouvoir à Monsieur COURPRON Jean-Claude.

Était absent : Monsieur GAY Cyril (jusqu'à 21 heures 45).

Secrétaire de séance : Madame DESTRUEL Myriam.

Ouverture de la séance à 20 heures 45.

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 2016. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

2016 - 31 : Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2015 :

Mme la Préfète propose au Conseil Municipal de délibérer sur le taux de base 2015 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Monsieur le Ministre de l'Intérieur, conformément aux recommandations du Comité des Finances Locales, a demandé, par circulaire du 26 novembre 2015, que le montant unitaire de l'IRL 2014 soit identique à celui de 2013. Cette mesure a été soumise à l'avis du Comité Départemental de l'Éducation Nationale lors de sa séance du 06 avril 2016. Pour le Département, l'IRL retenue au titre de 2015, est de 2 185,00 € pour l'IRL de base (réservée aux instituteurs célibataires) et de 2 731,00 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs mariés, pacsés avec ou sans enfant ou célibataires avec enfant). Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se prononcer sur la proposition fixant le montant de l'indemnité représentative de logement sur la base de 2 185,00 € annuelle pour les instituteurs célibataires, portée à 2 731,00 € annuelle pour les instituteurs mariés, pacsés avec ou sans enfants ou célibataires avec enfant.

2016 – 32 : Prix du terrain au cimetière communal au 1^{er} juillet 2016 :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif du terrain au cimetière communal qui est d'un montant de 190 € la concession. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir celui-ci comme ci-dessous :

190 € pour une concession de 50 ans, de 2 m²

2016 – 33 : Prix des concessions au columbarium au 1^{er} juillet 2016 :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, le tarif des concessions au columbarium dans le cimetière de Breuil-Magné, qui, depuis 3 ans, est d'un montant de 840,50 € la concession. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir celui-ci comme ci-dessous :

840,50 € pour une concession de 30 ans

2016 – 34 : Demande de fonds de concours 2016 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan :

Mme le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune de Breuil-Magné a décidé de réaliser un parking.

Vu les articles L.5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5216-5VI,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 27 février 2002,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les conditions d'attribution des fonds de concours adoptées par le Conseil de la CARO par délibération n°2016-34 du Conseil Communautaire du 25 mars 2016,

Considérant que l'article L.5216-5VI du CGCT permet, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le versement de fonds de concours entre une Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Considérant que les conditions d'attribution des fonds de concours 2016 de la CARO prévoient un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune de Breuil-Magné à hauteur de 13 860 € de dépenses minimum, net de subventions, soit un montant maximum 2016 du fonds de concours de 6 930 €,

Considérant que le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés à la majorité simple,

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondant à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours

Poste de dépenses/recettes	Montants HT
Projet : Parking	
Total des dépenses HT	57 894.00 €
Subvention du Conseil Départemental (sollicitée)	23 157.60 €
Total des recettes	23 157.60 €
Reste à la charge de la Commune	34 736.40 € HT
Plafond à 50%	17 368.20 €
Plafond maximum	13 860.00 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la CARO, l'attribution d'un fonds de concours, correspondant au plafond maximum de 13 860 €,

pour les travaux de parking.

Ces explications entendues, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne acte à Mme le Maire des explications ci-dessus détaillées,
- sollicite l'attribution d'un fonds de concours égal à 6 930 €, dans la limite des plafonds maximum des fonds de concours de la CARO accordés pour 2016, selon le plan de financement rappelé ci-après pour les travaux de parking.

Poste de dépenses/recettes	Montants HT
Projet : Parking	
Total des dépenses HT	57 894.00 €
Subvention du Conseil Départemental (sollicitée)	23 157.60 €
Total des recettes	23 157.60 €
Reste à la charge de la Commune	34 736.40 € HT
Plafond à 50%	17 368.20 €
Plafond maximum	13 860.00 €

- s'engage à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers et convention ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement,
- autorise Mme le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

DIVERS :

Mme le Maire donne la parole, pour la Commission Culture, à Mme MARTIN qui souhaite évoquer certaines carences dans l'équipement de la salle culturelle et théâtrale : une fois ces problèmes clairement répertoriés et résolus, la salle serait utilisable par des professionnels.

Ouverture de la séance afin de donner la parole à M. Dominique COUTURE qui a participé à un audit mené par le Directeur technique du théâtre de « La Coupe d'Or » et dont voici la synthèse des constats :

- Les murs blancs latéraux sont à repeindre
- Problème d'alimentation électrique (il faut une ligne pour le son et une autre pour la lumière). Pour la lumière, aucun souci majeur : le matériel est suffisant, il suffit de le recâbler et de le repositionner. En cas de besoin, il vaut mieux louer du matériel. Par contre, la régie son est obsolète, c'est une régie de cinéma. Il faut repenser complètement le système de branchement et installer des prises internet.
- Pas de souci majeur sur les gradins, même si quelques fauteuils sont déchirés.
- Le système d'accroches en hauteur est correct mais mal réparti.
- Il manque un harnais de sécurité sur la tour.
- L'acoustique est correcte.
- La sécurité est à revoir (fléchage)
- Un trousseau de clefs complet est à prévoir pour les loueurs
- La fixation totale de la scène est à prévoir.

Reprise de la séance.

Mme le Maire remercie M. COUTURE pour sa disponibilité, ses connaissances et ses compétences à propos de la salle.

rappelle les 3 solutions proposées dans le cadre de la mutualisation : refus, prestation de service ou prêt de personnel. Il semble difficile pour la commune de donner quelques heures d'un agent. La prestation de service est retenue.

Arrivée de M. GAY Cyril.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est possible d'intégrer le PEL de Fouras. Les avantages de cette mutualisation sont les tarifs préférentiels pour les parents et, pour la commune, un coût bien inférieur à la création d'un centre de loisirs sur le Breuil-Magné.

signale que selon le calendrier, le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 14 juillet. Puisqu'il s'agit d'un jour férié, la date est avancée au jeudi 07 juillet 2016.

informe que le Conseil Départemental donnera réponse en fin d'année sur l'obtention d'une subvention pour le parc multisports. Après un refus du FRIL, nous allons solliciter le FEADER.

fait lecture des courriers de remerciements pour les subventions envoyés par les « Baladins des Vieux Fours » et « Arts et Loisirs ». Il serait souhaitable que toutes les associations invitent le Maire ou un élu lors de leur Assemblée Générale.

informe du renouvellement du contrat CUI CAE de Mme Caroline DALLET.

fait lecture du devis de M. Jean-Luc REUTIN pour le ravalement de façade du mur de Mme et M. CHANSIGAUD dont le pignon a été abîmé lors des travaux des bâtiments « Place des Caneteries » Ce devis se monte à 3 500 €. Un autre devis est demandé à titre comparatif.

fait lecture des cartes postales de Mme RODHES.

demande si nous pouvons pavoiser directement le monument aux morts, ce qui impliquerait de le percer. Le projet demande réflexion.

demande qui veut se charger de célébrer les mariages et baptêmes prévus cet été :

- Mariages :

- Le 25 juin 2016 à 14 heures – Mme PLOUVIER Candice et Mr GHESQUIERE Nicolas (Mmes BENETEAU et SINTES)
- Le 02 juillet 2016 à 15 heures 30 – Mme YOU Karine et Mr RODHES Fabrice (Mmes RODHES et NOBILI)
- Le 06 août 2016 à 16 heures – Mme LEGRAND Élodie et Mr BOULEDJERIHAT Christophe (Mmes BENETEAU et RODHES)
- Le 13 août 2016 à ? – Mme MARET Brigitte et Mr LE GAC Stéphane (Mme SINTES et Mr PINCÉ)
- Le 20 août 2016 à 17 heures – Mme DELAGE Catherine et Mr BONPAN Laurent (Mmes BENETEAU et RODHES).

- Baptêmes :

- Le 13 août 2016 à 11 heures – PENNEL Gaëtan (Mme SINTES)
- Le 13 août 2016 à 17 heures 30 – BARRY Astrid (Mme SINTES).

remercie les élus qui se sont déplacés lors des inondations – environ 10 maisons ont subi des dégâts. Il faut absolument travailler sur le réseau pluvial.

a rencontré une personne intéressée par le rachat de la pizzeria.

TOUR DE TABLE :

Mme SINTES confirme l'organisation d'une balade avec énigmes, dans la commune, la matinée du dimanche 03 juillet 2016.

M. BARRAUD signale que les travaux des parkings de l'école et de la Place des Caneteries, ainsi que le marquage horizontal dans la commune, seront commencés début juillet. Il faut également s'occuper de la reprise des concessions au cimetière.

Mme MARTIN demande si la commune sera prochainement équipée de la fibre optique. Réponse positive de Mme le Maire.

Mme ETCHEVERRY informe que c'est M. Philippe NAUD qui a été choisi pour assurer le repas du 11 novembre.

Mme RODHES félicite le conseil pour l'installation des jeux d'enfants, Place des Caneteries.

M. COURPRON informe que M. Bernard MAILLET va mettre à notre disposition une remorque pour récupérer les herbes des tontes.

Monsieur PINCÉ a participé, dernièrement, à 2 réunions :

- La première concernant l'accueil des Gens du voyage : pour permettre à la Gendarmerie de procéder plus facilement à la délivrance de PV, il faut absolument que les communes prennent les arrêtés suivants (un modèle sera fourni par la CARO) – le premier concerne l'interdiction de se brancher sur les bornes «incendie», le second concerne l'interdiction de stationner sur les espaces verts. Si le stationnement des Gens du voyage se fait sur un terrain privé, c'est au propriétaire de ce terrain de prendre contact avec la Gendarmerie. Tout branchement électrique « sauvage » sur un poteau est de la responsabilité d'ERDF et non de la Commune.
- La seconde concernant la submersion marine : une étude a été faite sur les conséquences des nouvelles tempêtes, niveau XYNTHIA + 20 cm et + 60 cm, certaines maisons, granges et la Cabane de Moins seraient touchées et les zones inondables sont les même que celles du PLU.

Mme JEANNIERE remercie également pour les jeux d'enfants Place des Caneteries.

M. BLANCHARD signale un trou à reboucher dans le virage entre le Liron et la Lance .

M. GAY a assisté à une réunion du Syndicat des Marais : une subvention a été demandée pour les ponts allant vers la cabane de Moins.

Mme NOBILI signale que la qualité des repas de cantine se dégrade. Une rencontre a eu lieu avec les parents d'élèves et le directeur de la Cuisine Rochefort Océan dont le souhait est de mettre au point une cuisine en circuit court (utilisant des produits locaux). Les Communes de Saint-Laurent-de-la-Prée et Saint-Nazaire-sur-Charente ont déjà adhéré à la Cuisine Rochefort Océan. Si nous prenions nous aussi cette option, cela

entraînerait bien évidemment un coût. On pourrait envisager une proposition de 3.26 € si nous adhérons au SIVU (syndicat) ou sinon, de 3.42 €. Actuellement, le tarif pour les maternelles est de 2.51 € et pour les primaires, 2.62 €. Une enquête de satisfaction est lancée. A ce jour, 47 familles ont répondu dont 36 préfèrent la qualité au prix. Nous sommes liés avec Poitou Resto jusqu'au 1^{er} octobre 2016.

Dans le cadre des TAP, l'exposition des travaux effectués par les enfants aura lieu le vendredi 17 juin à 16 heures 30 et la représentation théâtrale, le 16 juin à 20 heures 30.

Mme DESTRUEL signale que des véhicules étaient encore stationnés devant le Club House mercredi 08 juin, alors que les voitures doivent rester sur le parking.

M. CHATREFOUX demande s'il y aura un feu d'artifice cette année. Réponse négative à ce jour en raison d'un problème de terrain et de date.

Séance levée à 23 heures 40.

RAPPEL DES DELIBERATIONS :

2016 – 31 : Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2015

2016 – 32 : Prix du terrain au cimetière communal au 1^{er} juillet 2016

2016 – 33 : Prix des concessions au columbarium au 1^{er} juillet 2016

2016 – 34 : Demande de fonds de concours 2016 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan